



Annales Commissaire 2015
Corrigé élaboré par Nicolas Péhau © ISP 2015

Culture Générale
LA POPULATION DOIT-ELLE SE RECONNAITRE DANS LES REPRESENTANTS DE L'ETAT ?

Ce corrigé n'a pas été fait dans les conditions réelles de l'épreuve. Il s'agit de donner des éléments de correction en insistant sur la méthode de dissertation. Les références ne sont données qu'à titre d'exemple et ne constituent pas un impératif.

Un corrigé plus détaillé sera disponible ultérieurement

I – Aborder le sujet en recherchant les matériaux nécessaires

1 – Définition du sujet

☞ Prendre le temps, au brouillon, de définir chaque terme du sujet et de s'interroger sur leur association.

Etymologie

Population – Le mot actuel est emprunté à l'anglais (1682) population pour "peuplement, ensemble des habitants d'un pays". Au sens scientifique, signifie "un ensemble limité d'individus, d'éléments de même espèce observés ensemble ou réunis abstraitement", spécialement en physique. En latin, populus, peuple. Termes se rapprochant : populaire, popularité, populisme (importance donnée aux couches populaires) ou populace (italien populacio, plèbe).

Etat - Etat (lat. stare, se tenir debout, d'une racine indo-européenne sta, cf sanskrit sthavira désignant une école de bouddhistes de haute stature morale) - Ensemble d'institutions dont l'objectif est l'organisation du pouvoir au nom de l'intérêt commun sur un territoire délimité (cf souveraineté, autorité – les stèles, plus anciennes bornes frontières indiquant les frontières entre des cités-Etats mésopotamiennes datant de 2500 av JC ou les nilomètres, des pieux fiscaux enfoncés dans le Nil qui en mesurant la hauteur de la crue en déduisaient le volume des récoltes et l'assiette de l'impôt). « L'Etat est l'ensemble organique des institutions d'une communauté historique » Eric Weil in Philosophie politique. Représentant de la Nation sur la scène internationale. Notion d'Etat moderne (développement d'une fonction publique et du métier d'homme politique, cf Max Weber, Le Savant et le Politique, 1919), d'Etat-nation. Permanence de l'Etat (« le roi est mort, vive le roi »). Principe philosophique (cf Hegel Introduction à la philosophie du droit, 1821).

Représentants – Ce terme pouvait poser une réelle difficulté. Formellement, le représentant de l'Etat désigne la personne qui représente les intérêts de l'Etat dans ses rapports avec les collectivités territoriales : préfet (commissaire de la République dans les années 80), haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie et dans les collectivités d'outre-mer. Mais retenir cette seule définition ne suffisait pas. D'une part, il fallait élargir aux autres fonctionnaires exerçant des missions de service public et d'autre part il fallait élargir au sens des représentants de la Nation et plus précisément de la souveraineté nationale.

Après l'analyse de chaque terme figurant dans l'intitulé du sujet, vous devez rechercher tous les termes clés que vous devez aborder dans la copie.

Mots clés à titre d'illustration : Intérêt général, intérêts nationaux, service public, représentation nationale, souveraineté, populisme, peuple, opinion publique, technocratie, haute administration, élections, élites, corps social, intermédiaires, confiance,...

Idéalement, vous devez vous trouver en mesure de donner une définition pour vous aider à délimiter le sujet. Vous devez pouvoir associer des concepts clés (dans l'hypothèse où le correcteur balaie rapidement votre copie et recherche les mots clés). L'exercice souligne à nouveau l'impératif de définir chaque terme et de savoir les relier les uns aux autres. C'est un point essentiel de la méthodologie de la dissertation.

2 – Recherche des idées

Mettez au brouillon les principales idées, puis faites un travail de tri et de hiérarchisation :

- L'appareil d'Etat a toujours eu recours à des représentants qui sont investis de la confiance du gouvernement, que ce soit au niveau territorial (les préfets) ou à l'étranger (les ambassadeurs) ;
- Le corps social n'exerce pas directement le pouvoir : c'est le principe de la souveraineté nationale et du recours à des représentants ;
- La population renvoie au-delà du corps social à toutes les couches sociales, culturelles ;
- Une société comprend des élites ;
- La méfiance de la population dans ses représentants ;
- La tentation du populisme ;
- Les faiblesses de la "populace" ;
- Les représentants de l'Etat constituent aujourd'hui une caste à part éloignés des réalités quotidiennes de la population ;
- (...)

Ce travail de tri peut faciliter la construction de la problématique voire celle du plan. Certains élèves sont en mesure de distinguer par exemple quatre ou huit idées qui permettent ensuite de construire rapidement un plan en deux parties.

3 - Formulation de la problématique retenue

La remise en cause de la relation de confiance entre la population et ses différents représentants va au-delà de la critique habituelle des élites et témoigne de la difficulté de gouverner.

Comment s'assurer qu'il n'y ait pas une fracture et une incompréhension entre les élites publiques et la population ?

4 – Rassembler les références à partir de quelques rubriques

Une bonne copie est celle qui associe à chaque idée des exemples (une statistique, un fait économique ou social) ou des références. Il faut donc passer ¼ d'heure à recenser, par thématiques se rapprochant du sujet, quelques éléments dont on prendra soin par la suite une fois le plan retenu de trier et de retenir les seuls qui soient utiles et pertinents. Si les thématiques d'actualité, d'histoire ou de littérature s'imposent systématiquement, veillez à certaines rubriques en fonction du sujet. Pensez également aux mythes.

autour de l'histoire – les intendants du Roi ; la Révolution française ; les préfets institués en 1800 par Napoléon ; la mise en cause de la synarchie (les "200 familles" dénoncé par Edouard Daladier en 1924) ; les crises de la IIIe République (les députés chéquards lors du scandale de Panama, l'affaire Stavisky, le 6 février 1934) ; les crises et révolutions (1830, 1848, 1968,...), l'évergétisme ; *panem et circenses* (travaux de l'historien Paul Veyne sur le pain et les jeux à Rome) ; discours du Général de Gaulle du 20 septembre 1962 avec la réforme du scrutin national (la recherche du lien direct).

autour de la littérature – *L'île des pingouins* d'Anatole France (1908) ;

autour des idées de sciences politiques et de sciences sociales – la confrontation des théories de souveraineté populaire et de souveraineté nationale ; le mandat impératif contre le mandat représentatif : Edmund Burke : "le Parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs représentant des intérêts divers et hostiles, c'est l'assemblée délibérante d'une nation n'ayant qu'un seul et même intérêt en vue, celui de la Nation" (1774) ; La crise de l'intelligence, essai sur l'impuissance des élites à se réformer de Michel Crozier (1995) ; les travaux de Pierre Bourdieu sur la reproduction et la noblesse d'Etat ; Galbraith et la technocratie.

autour des références juridiques – les lois de décentralisation ; la déconcentration de l'Etat (la charte de la déconcentration) ; le rôle du représentant de l'Etat à l'article 72 alinéa 6 de la Constitution : "dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'Etat, représentant de chacun des membres du gouvernement, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois" : mission triple donc avec la charge des intérêts nationaux (le préfet est dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le département, il a donc vocation à diriger tous les services de l'Etat, décision 1982 Loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions), le contrôle administratif (Décision 2004 Statut d'autonomie de la Polynésie française) et le respect des lois ; pratique des déférés préfectoraux (1 500 par an sur 6 millions d'actes transmis) ; les délégués du préfet ; article 27 de la Constitution ("Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel").

autour de l'actualité – la carte des régions ; loi organique sur le cumul des mandats ; lois de 2013 sur la transparence de la vie publique ; le rapport "Nadal" sur l'exemplarité publique ; les mouvements "zadistes" ; etc.

II – Plan sommaire proposé à titre de suggestion

Introduction

[accroche]¹ Actualité – La réforme du cumul des mandats ou celle de la carte territoriale des régions.

[définition des termes du sujet].

¹ Il s'agit d'éviter une réponse trop précoce, une affirmation abrupte. L'accroche choisie ici part de l'actualité ou de la littérature.

[on pose la problématique retenue] Comment s'assurer qu'il n'y ait pas une fracture et une incompréhension entre les élites publiques et la population ?

[annonce de plan]

I – Le risque de fracture : la population ne se reconnaît pas dans ses élites publiques

A – La population administrée et sans lien avec l'élite administrative et politique

1° Les élites administratives et politiques se sont éloignées de la population donnant lieu à une crise des élites, coupées du peuple. Ces élites constituent désormais une nouvelle noblesse d'Etat (Pierre Bourdieu).

2° La population entretient elle-même une désaffection pour les questions publiques, en raison de l'évolution des sociétés modernes caractérisées par l'individualisme moderne, le déclin des institutions et des valeurs collectives.

B – Cette fracture est d'autant plus manifeste que la prise de décision a changé de nature

1° La société moderne aggrave le sentiment de rupture entre la population et les élites du fait du rôle accru des experts dans une société technique, du recours au Droit et de l'accélération des décisions.

2° La mise en cause des décideurs publics, parfois infondée, aggrave également le ressenti de l'opinion publique vis-à-vis de ces élites, leur déniaient le droit de représenter leurs intérêts.

[Transition]² Cette tension, conjuguée à l'évolution de la société où l'individu, d'administré, est devenu un usager et un contribuable critique, nécessite de repenser la relation entretenue entre la population et les élites administratives et politiques.

II – Le besoin d'un lien : si la population n'a pas forcément vocation à se reconnaître dans ses représentants, elle ne peut en être écartée pour autant

A – La population n'a pas forcément vocation à se retrouver dans ses représentants

1° Les sociétés modernes ont fait le choix du mandat représentatif, ce qui constitue une rupture essentielle et légitime. C'est au demeurant l'une des difficultés du système démocratique face au clientélisme.

2° La vie en société a renforcé l'autonomie de l'individu. Elle assiste à une nouvelle émergence de communautés ou groupes, qui privilégient d'autres formes de relations. La relation à l'autorité, qui constitue l'un des fondements des représentants de l'Etat, n'est plus la même par nature.

B – La nécessité d'un lien

1° Se reconnaître ne signifie pas forcément s'identifier pleinement dans ces élites. L'appareil d'Etat notamment repose sur le principe de neutralité qui concilie la recherche de l'intérêt général et

² Veillez à faire une transition, si possible la moins artificielle. Vous pouvez utiliser un argument ou une référence qui ne trouvent pas place dans le reste de la copie par exemple.

les identités distinctes qui composent une population donnée. Il faut donc un socle commun de valeurs. C'est la raison pour laquelle l'Etat se réforme en appliquant par exemple de nouvelles orientations comme le principe de parité ou en veillant à élargir ses recrutements. C'est également le sens donné à la décentralisation, et la volonté de rapprocher le décideur public de la population. Cette évolution reste toutefois insuffisante aujourd'hui.

2° Surtout, dans un Etat de droit, il faut veiller au respect de certains principes essentiels au maintien d'un attachement de la population à ses représentants. C'est le sens des démarches entreprises en matière d'exemplarité publique, de déontologie.

Conclusion³

L'identification de la population à ses représentants a forcément changé. Les sociétés modernes sont à l'opposé des sociétés antiques ou médiévales où le prince imposait sa religion.

Tout en veillant à l'autonomie de l'individu, à l'expression des diversités au sein de la population, les représentants de l'Etat ont l'obligation de conserver un lien avec la population, au-delà de l'opinion publique, à supposer que celle-ci existe. La notion d'intérêt général conserve donc du sens aujourd'hui.

[Ouverture]

³ La conclusion est détachée du développement.